

Versailles, le 10 mai 2020

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### ACCUEIL DES USAGERS EN PRÉFECTURE ET SOUS-PRÉFECTURES DES YVELINES A COMPTER DU 11 MAI 2020

L'épidémie du COVID-19 oblige l'administration à adapter ses modalités d'accueil et à respecter les mesures de préventions sanitaire. La reprise de l'accueil du public se fera donc de manière progressive.

**Du 11 mai et jusqu'au 15 septembre 2020, l'accueil du public en préfecture et sous-préfecture s'effectue exclusivement sur rendez-vous pour certaines démarches uniquement. Le port du masque est recommandé.**

#### ▪ *Accueil des usagers*

Aucun usager ne sera reçu pour les demandes d'information générale.

Les points d'accès numériques restent fermés.

Leur réouverture s'effectuera progressivement dans les prochains jours sur rendez-vous.

**Ne seront reçus dans nos locaux uniquement les personnes munis d'une convocation**, dans les cas suivants :

- Retrait du titre de séjour (convocation reçue automatiquement par sms) ;
- Demande de renouvellement (le service de prise de rdv sera rétabli à compter du 25 mai 2020) ;
- Retrait de livret de nationalité (convocation reçue automatiquement par courriel ou sms).

Pour toutes autres démarches, consultez notre site internet : <http://www.yvelines.gouv.fr/Actualites/Service-d-accueil-des-usagers-a-la-prefecture-des-Yvelines-et-les-sous-prefectures>

*Pour toutes informations d'ordre générale, veuillez consulter les sites suivants :*

- <https://www.service-public.fr/>
- <http://www.yvelines.gouv.fr/>
- <http://78.accueil-etrangers.gouv.fr/>

*Allô service public reste à votre écoute au 39.39.*

#### ▪ *Accueil du public étranger*

**La durée de validité** des documents suivants, qui expirent entre le 16 mars 2020 et le 15 juin 2020, **est automatiquement prolongée de 6 mois :**

- **Visas de long séjour ;**
- **Titres de séjour ;**
- **Autorisations provisoires de séjour ;**
- **Récépissés de demande de titre de séjour.**

**Les attestations de demande d'asile**, qui expirent entre le 16 mars 2020 et le 15 juin 2020, **seront prolongés de 3 mois.**

**Les usagers qui n'ont pas de convocation (courriel ou sms) sont invités à ne pas se déplacer inutilement devant nos locaux afin d'éviter tout rassemblement.**